

Lundi 27 novembre 2017

Séance publique du Conseil départemental Orientations budgétaires 2018

La Majorité départementale présente ce jour ses orientations budgétaires pour 2018, qui précède le vote d'un budget, le 22 décembre, sous le joug d'un contexte national inédit. 2018 s'avère être une année cruciale pour la collectivité départementale qui doit trouver un équilibre entre maîtrise des dépenses de fonctionnement, capacité à rembourser sa dette et poursuite de ses missions pour un service public efficace et de proximité.

Trois années d'efforts engagés dès 2015 pour assainir les finances de la collectivité

La Majorité départementale a, dès son installation en 2015, engagé un programme d'économies de fonctionnement. **L'objectif était double :**

- **permettre au Département d'assurer son rôle de chef de file de la solidarité départementale, en contenant toutes les autres dépenses de fonctionnement et sans recourir à la fiscalité locale,**
- **conserver une forte capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt.**

Pour ce faire, il a recherché les économies de gestion permettant de réduire la charge globale de fonctionnement sans obérer la qualité des services rendus aux Deux-Sévriens. A ce titre, le Département a mis en œuvre de nombreuses mesures (durée annuelle du travail des agents de la collectivité fixée à 1607 heures, conformément à la durée légale, mutualisation, réorganisation, réduction des dépenses des services fonctionnels de la collectivité, meilleure réponse aux besoins d'hébergement en matière d'aide sociale, etc...).

Ces nombreuses actions mises en œuvre en 2016 ont atteint leur objectif. Pour la première fois de son histoire, les dépenses de fonctionnement ont baissé.

Même scénario en 2017, année durant laquelle pour pallier en partie l'accroissement régulier de l'ensemble des dépenses de solidarité et la baisse des recettes de l'Etat, le Département des Deux-Sèvres a poursuivi la maîtrise de ses dépenses d'administration générale tout en maintenant un investissement ambitieux au service des Deux-Sévriens.

Résultat fin 2017 : le Département des Deux-Sèvres affiche un ratio de désendettement de 8,1 contre 9,1 en 2014 et une évolution des dépenses de fonctionnement inférieure à - 0,34 % contre 3,53 % en 2014. Ces indicateurs démontrent la pertinence de la stratégie financière engagée dès 2015 par la Majorité départementale.

2018, année cruciale et situation sociale inédite

En 2018, les trois allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) vont poursuivre leur augmentation, tandis que les recettes de l'État diminueront à nouveau, dans un contexte où la carence du financement des Allocations de solidarité pèsera toujours aussi lourd en 2018 (52 millions euros de reste à charge en 2017). Viennent s'ajouter les arrivées massives des Mineurs non accompagnés (MNA) pour lesquels le Département trouve des solutions d'hébergement mais aussi d'accompagnement social. Deux millions d'euros ont été ajoutés au budget supplémentaire pour faire face aux dépenses liées à l'accueil des 320 mineurs présents sur notre territoire soit 5 millions d'euros au total en 2017. L'année 2018 devrait se caractériser par une nouvelle hausse du nombre de MNA, si aucune mesure nationale n'est enclenchée rapidement.

Malgré les efforts réalisés par la collectivité qui ont mené à une amélioration notable de la situation en 2016 et 2017, la projection 2018, selon une évolution naturelle, où contexte social dégradé et absence de recettes dynamiques se côtoient, montre que les dépenses de fonctionnement repartent fortement à la hausse.

Un budget corseté par un contexte national nouveau

Déjà fortement impactés par des réformes successives au cours de ces vingt dernières années, les Départements sont, cette année encore, fragilisés par un nouvel effort de réduction des dépenses publiques. Un cadre nouveau voit le jour avec le pacte financier qui fixe pour les collectivités territoriales un double objectif :

- une évolution des dépenses de fonctionnement limitée à 1,2 % par an, inflation et dépenses de solidarité comprises ;
- le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à dix ans.

Aussi, l'Assemblée départementale doit " inventer " un budget 2018 corseté par deux bornes :

- diminuer ses dépenses de fonctionnement pour être sous l'évolution de 1,2 % par an ;
- limiter le recours à l'emprunt pour ne pas franchir la ligne rouge des dix ans de capacité de désendettement.

Remplir sa mission de chef de file des solidarités et poursuivre les économies de fonctionnement

C'est donc un exercice budgétaire délicat qui s'annonce pour le Département des Deux-Sèvres car il assume sa responsabilité de chef de file des solidarités en versant aux bénéficiaires les Allocations individuelles de solidarité (RSA, PCH et APA). Ce bloc de dépenses obligatoires non maîtrisables et dont la dynamique est corrélée au contexte économique et aux décisions du gouvernement devra être assumée par la collectivité, la tête sous le couperet d'une évolution inférieure à 1,2 % par an pour les dépenses de fonctionnement.

Aussi, la collectivité n'aura, en 2018, pas d'autres choix que de poursuivre les économies de fonctionnement notamment celles d'administration générale.

En 2018, maîtrise des dépenses de personnel, mutualisation des moyens en interne et dématérialisation des procédures et des transmissions de documents automatisés seront reconduites, sinon amplifiées.

En 2018 : maintenir un service public efficace décliné selon les quatre priorités définies en 2015

Malgré ce contexte budgétaire, le Département persiste et signe : la collectivité continuera d'œuvrer en faveur des quatre priorités affirmées par la Majorité départementale au moment de son installation :

1. Déployer une politique renforcée d'attractivité au service de la ruralité : un soutien au monde agricole, la préservation de la ressource en eau, la valorisation des sites et espaces naturels, l'évolution de la politique en matière d'habitat, l'achèvement du programme de montée en débit cuivre et le lancement des travaux du Très Haut Débit, le développement et l'entretien du réseau routier.

2. Garantir un développement équilibré des territoires : la mise en œuvre de la nouvelle politique territoriale du Département, l'ingénierie départementale au service des territoires avec la naissance de l'agence technique " ID 79 " à laquelle adhéreront les communes et intercommunalités volontaires.

3. La solidarité efficace et de proximité : la mise en place d'une politique publique d'accompagnement de la parentalité et de protection des enfants, le retour à l'emploi au cœur de la politique d'insertion notamment avec un objectif de 150 Contrats départementaux d'insertion en entreprise (CDIE), la revalorisation de l'Allocation personnalisée d'autonomie en application de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement (ASV), l'organisation d'une meilleure réponse aux besoins des personnes handicapées.

4. La réussite scolaire dans les collèges : assurer la sécurité dans les collèges, améliorer les conditions d'accueil des collégiens en engageant de nombreux chantiers de modernisation, favoriser la qualité de la restauration et développer l'achat local, accélérer l'aménagement numérique, maintenir la dotation de fonctionnement à son niveau actuel, reconduire le partenariat avec l'Education nationale dans le domaine éducatif.

Enfin, pour satisfaire à sa mission de service public et ce, à destination de chaque Deux-Sévrien, **le Département des Deux-Sèvres poursuivra son ambitieux programme d'investissement en inscrivant à ce titre 48 millions d'euros au budget primitif 2018.**

L'investissement, c'est plus de compétitivité et d'attractivité pour le territoire. C'est aussi plus de travail pour nos entreprises deux-sévriennes, donc davantage d'emplois pour les habitants du département.

Équilibre budgétaire : la difficile équation

Les économies de gestion seront-elles suffisantes pour contrer l'augmentation attendue des dépenses de solidarité et permettront-elles de limiter le recours à l'emprunt ?

C'est là tout l'enjeu de la construction budgétaire 2018 qui, dans le contexte du pacte financier, relève d'un véritable défi quand on sait que les Départements sont impuissants pour influencer sur l'évolution des allocations individuelles de solidarité ni sur le flux d'arrivées des mineurs non accompagnés. Sans une réforme structurelle du financement de la solidarité nationale, les Départements risquent d'être pris en étau entre des dépenses qui augmentent irrémédiablement et la nouvelle règle décidée par l'Etat qui sanctionnera toute entorse au pacte financier.

Il conviendra néanmoins de trouver les ressources suffisantes pour mener à bien le programme d'investissement nécessaire au développement et à la modernisation du territoire. Pour ce faire, le Département devra actionner les quelques leviers à sa disposition et faire des choix courageux pour trouver l'équilibre budgétaire.

CONTACT PRESSE

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



www.deux-sevres.fr